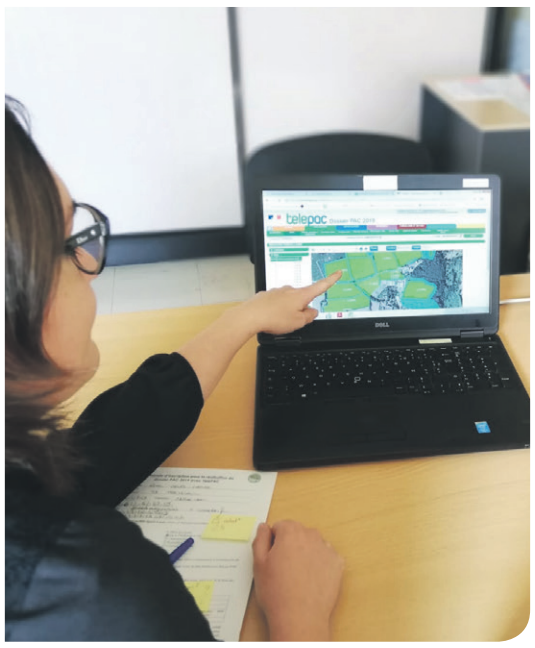

Même confinée, l'équipe du service Animation de la FNSEA 44 reste joignable et met tout en œuvre pour vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier PAC.

TélePAC La télédéclaration est opérationnelle depuis le mercredi 1er avril, comme l'avait annoncé le ministère de l'Agriculture. En cette période de confinement, il serait prudent de vérifier rapidement que tout fonctionne. Voici les différents cas de figure que l'on peut rencontrer pour se connecter.

Ouverture de TélePAC : vérifier et activer ses identifiant et mot de passe

Pour se connecter à son compte TélePAC, il est nécessaire de se munir de son numéro Pacage et de son mot de passe. Puis de vérifier que tout fonctionne.
Suivez notre tutoriel ci-dessous.

LUCIE DANNEYROLLE

ATTENTION

Si vous ne retrouvez plus votre code TélePAC, vous devez contacter au plus vite la DDTM par mail : **ddtm-sea-telepac@loire-atlantique.gouv.fr** en précisant votre N° Pacage ou contactez le service Animation de la FNSEA 44. Vigilance : les codes ne sont jamais donnés à des tiers, même à l'organisme qui réalise le dossier. **Pour toutes questions, le service Animation de la FNSEA 44 est joignable au 02 40 16 37 45.**

Code TélePAC et mot de passe : À NE PAS CONFONDRE !

Attention de ne pas confondre le code TélePAC avec le mot de passe qui vous permet de vous connecter sur votre session TélePAC.
Ce mot de passe est à renouveler tous les six mois, de manière complètement indépendante de la mise à jour du code TélePAC.
Pour rappel, il doit respecter les trois règles suivantes :
- le mot passe contient huit caractères ;
- il se compose de trois types de caractères différents sur les quatre existants : lettres majuscules, lettres minuscules, chiffres et caractères spéciaux (& \ [£ ! @) ;
- il devra être différent des cinq derniers mots de passe utilisés.

Par exemple : Fnsea44

JE TESTE MES IDENTIFIANTS

Situation 1/
Mes codes fonctionnent, j'accède à la télédéclaration.

Situation 2/
Mon mot de passe est à changer.

Situation 3/
Mon code TélePAC est à changer.

Je reprends le courrier de septembre 2019.

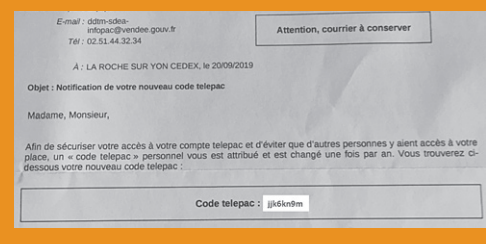

Et je saisis le nouveau code TélePAC.

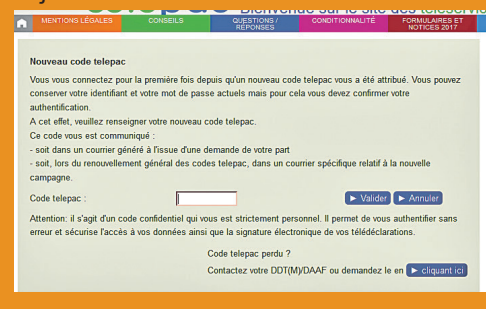

J'ai enfin accès à mon compte pour la télédéclaration. Je conserve bien toutes mes informations.

JE CRÉE UN NOUVEL ACCÈS VIA UN NOUVEAU MOT DE PASSE

Si malheureusement vous n'êtes dans aucun des cas de figure ci-contre et qu'un message en rouge apparaît, il sera nécessaire de passer par la création d'un nouveau mot de passe.

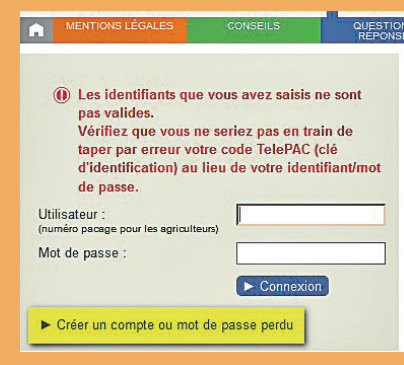
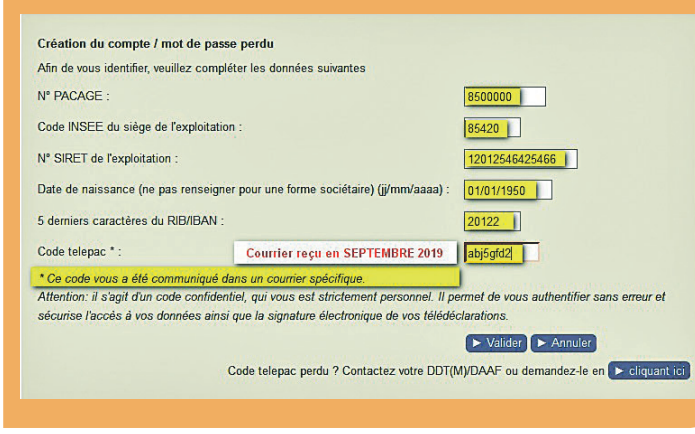
ATTENTION : au bout de trois essais infructueux, il faut attendre au moins 30 mn pour réessayer.